Fiche pratique

J'EFFECTUE UNE DIVISION PARCELLAIRE

• Séparer la propriété en plusieurs (lots)

N°5



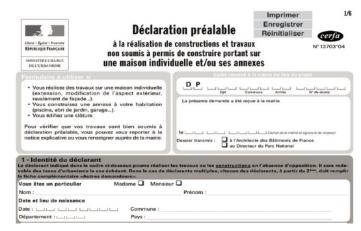
Pièces à fournir :



Formulaire Cerfa n°13702

Il comprend l'identité du déclarant, l'adresse du terrain et la description du projet.

Il peut être récupérer au service urbanisme ou téléchargeable sur le site : www.service-public.fr







DP1. Plan de situation

Ce plan permet de connaître la situation du terrain à l'intérieur de la commune afin de savoir les règles d'urbanisme à appliquer dans la zone où est situé votre projet

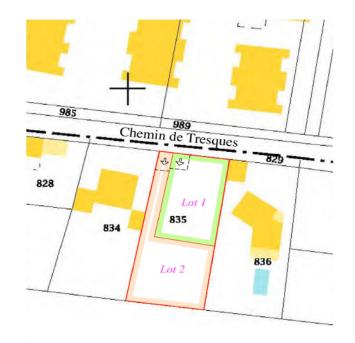
Il peut être imprimer sur le site : www.cadastre.gouv.fr

V

DP9. Plan sommaire des lieux

Ce plan doit faire apparaître :

- L'état initial du terrain (arbres existants à repérer).
- Les bâtiments de toute nature, existant sur le terrain.



1



Pièces à fournir :

✓ DP10. Un croquis et un plan coté dans les trois dimensions.

Ces documents permettent d'apprécier l'intégration du projet d'aménagement et d'indiquer les divisions éventuelles projetées, il doit comprendre

- La représentation de l'accès
- L'identification des lots avec leur surface

Attention: l'autorisation d'une division en lot à bâtir ne vaut pas acceptation du permis de construire et coupe à abattage d'arbres.

DP10 : Plan coté au 1/250ème

échelle d'édition au 1/500ème

